

Les exemples tirés de Shakespeare sont bien connus. Il a composé ses œuvres à l'époque de la grande évolution du peuple anglais et c'est ce genre de choses qui peuvent susciter à tout le moins le mépris ou la dérision d'une minorité, sinon la haine. Même le dictionnaire ne serait pas à l'abri de la mesure à l'étude, du moins certainement pas celui de Samuel Johnson, car il définit l'avoine comme et les Écossais. S'il ne s'agit pas de ridiculiser un groupe identifiable qu'on peut distinguer par sa race ou son origine ethnique, j'ignore ce qui le serait. L'Oliver Twist de Dickens est un exemple évident et même le gentil Anthony Trollope, dans sa fameuse «Série du Barsetshire» qui est peut-être l'œuvre la plus divertissante de ma bibliothèque et où il traite de la vie assez oisive en Angleterre à l'époque victorienne, est visé à cause de ce qu'il dit de certains usuriers.

L'hon. M. MacLean: Le député me permet-il une question? Sait-il que l'Angleterre est reconnue pour ses chevaux et l'Écosse pour les Écossais?

M. McCleave: Oui, je dirais que l'Angleterre est reconnue pour ses chevaux tout comme un ancien sous-ministre l'a été pour les chevaux inscrits sur la feuille de paie.

Une voix: Le député fait le fringant.

M. McCleave: Quelqu'un d'autre a inspiré cette remarque mais elle est trop bonne pour ne pas être consignée si elle ne l'est pas déjà. Le député de Malpègue (M. MacLean) fait le fringant. Pour comble, mes ancêtres se sont un jour échappés d'Écosse, c'est pourquoi me voici au Canada.

Rudyard Kipling s'est attaqué à des masses de gens dans certains de ses ouvrages à l'époque qu'on pourrait appeler l'âge d'or de l'impérialisme britannique. J'espère qu'on ne va pas me taxer d'enfreindre ce bill parce que je m'en prends aux Anglais. Après mon expérience avec Robin des bois, je redoutais d'ouvrir d'autres contes de fées ou les contes de ma Mère l'Oie, car Dieu seul sait quelle sorte d'incitation à la haine je risquais d'y trouver. Plaisanterie à part, à l'époque où ces œuvres ont été publiées, elles ont été écrites de façon à échapper aux poursuites ou aux attaques à cause de certains des sentiments qui y étaient exprimés. Néanmoins, elles avaient alors été conçues dans un dessein particulier, et c'était pour s'en prendre à certaines personnes ou à certains groupes. Je suppose qu'une fois ce bill adopté, il faudra que disparaisse tout chant martial de notre tradition folklorique. Je me demande ce qui serait

arrivé à toutes les polémiques luthériennes dans les années qui ont immédiatement suivi les premières décisions prises par Martin Luther. Tout cela, je crois, aurait été interdit ou du moins, aurait fait l'objet de saisies et leurs auteurs auraient été traduits en justice. Nous n'aurions pas eu de réforme ni de contre-réforme si ce bill avait existé à l'époque.

On a déjà posé une question au sujet de *Mein Kampf* d'Adolf Hitler. A mon avis, cet ouvrage serait tombé sous le coup de l'article 1 du bill. Je n'ai rien à redire à cela parce qu'il s'agit bien d'encouragement ou d'incitation directe au génocide. Si le bill était divisé, je pourrais facilement voter en faveur de l'article 1. Ce sont les deux autres délits créés par le bill qui me tracassent énormément.

Lorsque j'ai participé au débat, il y a quelques jours, j'ai parlé des examens de conscience qu'on fait dans ma circonscription sur les problèmes de certains résidents. J'ai omis de mentionner un incident important: la visite à Halifax de Sol Alinsky, peut-être l'apôtre incontesté de l'activisme social, que nous voyons agir librement sur le continent nord-américain. Cette visite a fourni aux citoyens qui avaient des griefs, l'occasion idéale d'exprimer leurs vues à une réunion à laquelle le public a assisté en grand nombre.

L'un de ceux qui ont ainsi exprimé leur point de vue était un jeune Noir qui n'avait que faire des essais de réforme qu'on a faits dans la région de Halifax ou, du moins, qui pensait qu'ils n'étaient guère satisfaisants. Son remède, c'était de prendre un fusil et de tuer tous les Blancs. Sa réponse revenait à cela, bien que je n'aie pas repris les termes obscènes qu'il avait employés. De toute façon, c'était le cri du cœur de quelqu'un qui s'estimait vraiment lésé et exploité et qui avait toutes sortes de problèmes comme on a pu le constater lors de la visite d'Alinsky. En effet, cela signifiait: A quoi bon; comme on ne fera jamais rien, tuons les Blancs. Je suppose qu'il serait reconnu coupable aux termes des articles 2 et 3. Il me semble que ses remarques pourraient être reconnues comme une incitation à la haine envers un groupe identifiable d'une manière susceptible d'entraîner une violation de la paix et, il me semble, du moins, à priori, qu'il risquerait d'être condamné aux termes de ce paragraphe.

Cependant, je pense que la dernière chose à faire serait d'intenter des poursuites en vertu du Code criminel contre ce Noir pour ce qu'il a dit ou contre quiconque se laisserait aller à faire ce genre de déclarations exagérées. Il me semble qu'engager des poursuites reviendrait à transformer ces gens en martyrs. Ils y verraient simplement une nouvelle tentative de